

## VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > PRÉSENTATION

### Bref historique de l'Institut de Droit Privé

L'équipe d'accueil EA 1920 est née en 1991 du regroupement de trois entités : le Centre de droit médical (jeune équipe), le Centre de droit de la famille et le Centre de droit des obligations.

Elle a été habilitée comme **équipe d'accueil en 1995**. Depuis cette date, elle a intégré en son sein quatre composantes de l'Université des Sciences sociales (devenue Université Toulouse 1 - Capitole) : l'Institut d'Etudes Judiciaires, l'Institut de criminologie et de Science Pénale, l'Institut de Droit comparé et le Centre de Philosophie et de théorie du droit.

Par la suite, l'Institut de droit comparé s'est détaché de l'équipe d'accueil EA 1920 pour intégrer une autre équipe, l'IRDEIC, tandis que le Centre de philosophie et de théorie du droit a progressivement cessé ses activités autonomes. Enfin, l'Institut d'Etudes Judiciaires et l'Institut de Criminologie Roger Merle ont été rattachés directement à la Faculté de Droit et de Sciences politiques.

A ce jour, l'équipe EA 1920, devenue **l'Institut de droit privé (IDP) depuis 2010**, regroupe 38 enseignants chercheurs, comprenant 12 Professeurs des Universités et 26 Maîtres de conférences, auxquels se sont adjoints 4 chercheurs associés. L'IDP abrite également 72 doctorants, dont les travaux de thèse sont dirigés par des membres du laboratoire.

L'IDP est un centre de recherche important au sein de la Faculté de droit, et plus précisément au sein de la **section de droit privé et de sciences criminelles**.